N. 24. TOME Ier   1ère ANNÉE   SAMEDI 29 JANVIER 1842.

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 mois

Varsovie: R.ar.2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)

Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)



On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions, se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



St. Petersbourg, 20 *Janvier.* — Par un oukaze en date du 1/13 Décembre d. S. M. l'Empereur a ordonné ce qui suit:

1. L'administration des propriétés immobilières, appartenant au clergé gréco-russe des provinces occidentales de l'Empire, sera désormais confiée au ministère des domaines, à l'exception de celles qui sont possédées par le clergé paroissial séculier, non attaché aux églises cathédrales.

2. Il sera dressé pour les administrations diocésaines, pour les églises cathédrales et les cloîtres, des états, sur lesquels seront inscrits des traitements proportionnés aux besoins des personnes et des localités, et en rapport avec le rang occupé par chaque prêtre dans la hiérarchie ecclésiastique. Ces états devront être soumis à l'approbation suprême de S. M. l'Empereur.

Vû l'insuffisance des revenus des biens ecclésiastiques dans les provinces occidentales, une ordonnance spéciale indiquera les mesures prises pour assurer, d'une manière convenable, l'entretien de tout le clergé Greco-Russe de ces provinces et des instituts qui en dépendent.

— En vertu d'un autre oukase rendu en date du même jour, toutes les propriétés immobilières, possédées par le clergé des cultes autres que le clergé Greco-Russe, dans les provinces occidentales, seront dorénavant administrées par le ministère des domaines de l'Empire, à l'exception toutefois des biens appartenant aux membres du clergé paroissial, séculier, qui ne sont point revêtus des hautes dignités de l'église, ni attachés aux paroisses et autres instituts qui én dépendent.

Il sera dressé pour les administrations diocésaines, les cathédrales et les cloîtres, des états, portant désignation de traitements en rapport avec les besoins des localités et des personnes, ainsi que proportionnés au rang de chaque ecclésiastique. Ces états devront être soumis à l'approbation suprême.

Vû l'insuffisance des revenus des biens ecclésiatiques dans les provinces occidentales, les revenus des terres confisquées, dans les dites provinces, aux personnes qui ont pris part à la dernière insurrection, seront affectés à l'entretien de ce clergé et des établissements qui en dépendent. Toutefois les dettes et autres obligations grèvant ces terres confisquées, seront préalablement liquidées.

— *Du 21 Janvier. — L'Invalide Russe*

du 18, contient un oukase de S. M. l'Empereur, en date du 23 Décembre d., oukase qui, vû l'état actuel de paix, arrête la réorganisation d'une partie des troupes actives et de réserve. Voici les principales dispositions de cette importante mesure:

Infanterie. L'effectif des quatrièmes bataillons actifs des régiments des six corps d'infanterie, est réduit au cadre fixé pour les bataillons de réserve. Les trois premiers bataillons de ces mêmes régimens devront être maintenus à l'effectif complet de 1000 hommes.

Cavalerie. Sont supprimés tous les escadrons de réserve des divisions de cuirassiers, de dragons, de lanciers et des sept divisions de cavalerie légère, actuellement cantonnés, au nombre de 52 escadrons, dans les arrondissements des colonies militaires de cavalerie, et tous leurs officiers rejoindront leurs régiments respectifs. La deuxième division du régiment de gendarmes cantonné à Kieff est supprimée.

Artillerie. Toutes les batteries de réserve d'artillerie à pied de la garde, du corps des grenadiers et des six corps d'infanterie, et toutes les batteries d'artillerie à cheval de réserve, sont supprimées.

Un bataillon de sapeu rs de réserve (le deuxième) est supprimé, et le 3e prend le N. 2. Des deux parcs de pontons du bataillon supprimé, l'un est attaché au 1er, et l'autre au 2e bataillon de sapeurs de réserve.

(*Journal de St. Pétersbourg*)

PARTIE POLITIQUE.

Paris, 19 *Janvier.* La séance d'aujourd'hui a été remplie par trois discours. M. Guizot a pris le premier la parole; M. Duvergier de Hauranne lui a répondu. Une réplique de M. Dumon le rapporteur a terminé la séance. La lutte parlementaire s'engage. MM. Thiers, Berryer, Mauguin s'apprêtent à descendre dans la lice.

M. Guizot, est entré dans beaucoup plus de détails qu'il ne l'avait fait à la chambre des Pairs. Il a cité de nombreux et très-curieux documents; il a tracé l'histoire diplomatique des négociations européennes, pendant la période qui s'est écoulée depuis son avénement aux affaires, jusqu'à la convention du 13 Juillet. Dans la seconde partie de son discours, il s'est élevé aux considérations les plus nobles et les plus hautes, touchant la politique qui convient aujourd'hui à la France. De cette région supérieure où l'avait porté l'effort d'une puissante raison, il a plané sur ce demi-siècle de vicissitudes, de révolutions et de crises que la France a traversé; il a montré du doigt le vice de tous les systêmes qui se sont succédé, le côté faible de tous les pouvoirs qui ont tour-à tour passé ou pesé sur ce pays; il a fait voir que ce qu'ont voulu tous les bons esprits, dès 89, c'est non pas l'empire exclusif de la force, mais l'empire du droit appuyé sur la force, et ne se servant d'elle que pour se faire respecter. »Quelle politique avons nous aujourd'hui, a dit en terminant M. Guizot. Nous sommes sortis de l'isolement, nous ne sommes entrés dans aucune alliance étroite; nous avons la politique de l'indépendance, nous vivons en bonne intelligence avec toutes les puissances de l'Europe, dans des rapports réguliers et pacifiques, plus ou moins bienveillants, plus ou moins empressés; nous sommes, je le répète, dans la politique de l'indépendance, de la bonne intelligence. C'est celle vers laquelle tous les gouvernements sensés, tous les peuples éclairés tendent aujourd'hui; c'est celle que l'Angleterre elle même pratique.»

M. Duvergier de Hauranne qui a répliqué a M. Guizot, s'est attaché à prouver tout le contraire de ce que le ministre avait avancé; il a répété que la France était humiliée et que l'Europe n'avait voulu rien faire à sa considération. Dans cette lutte corps

à corps, il a fait également preuve de talent, et la *gazette d'Etat de Prusse* qui rend un compte très-détaillé de cette mémorable séance, dit qu'elle peut être comparée à la bataille de Toulouse, bataille où les deux partis se sont attribué la victoire.

— MM. Billaut et Monnier de la Sizeranne ont déposé deux amendements au projet d'adresse.

L'amendement de M. Billaut doit être ajouté au paragraphe 4, et aurait pour but de déclarer que, dans les arrangements relatifs à la répression d'un trafic coupable, le gouvernement devra mettre soigneusement à l'abri de toute atteinte, les légitimes intérêts du commerce maritime et la complète indépendance du pavillon français.»

Le second amendement doit faire suite au pagraphe 8 et est ainsi conçu:

»Nous étudierons en outre les causes du malaise social, dont un procès récent a révélé les effrayants symptômes; nous rechercherons si, au nombre de ces causes, on ne doit pas compter les ambitions de toute nature qui travaillent en ce moment la société; et la chambre des députés, jalouse de concourir, autant qu'il est en elle, à tout ce qui peut imprimer en France une salutaire direction, usera, au besoin, de son initiative, pour donner au pays une preuve éclatante de son désintéressement.«

— Le *Moniteur* et le *Messager* reproduisent plusieurs dépêches fort étendues de MM. le lieutenant-général Bugeaud, le général Bedeau et le colonel Tempourre. Ces dépêches confirment toutes les nouvelles favorables déjà connues. Un des rapports du général Bugeaud se termine ainsi:

»Je me propose de partir incessamment pour Mostaganem et Oran; il est temps que j'aille sur le théâtre des grands événements.«

— La frégate *la Belle Poule*, commandée par M. le prince de Joinville, capitaine de vaisseau, est entrée le 14 dans la rade de Toulon, et a été saluée par l'artillerie des remparts.

— Les bâtiments de l'escadre de la Méditerannée s'empressent de remettre leurs équipages au complet de guerre; il arrive tous les jours à Toulon de nombreux marins qui sont destinés à cette escadre.

— On lit dans le *Journal des Débats:* L'opposition parlementaire exploite largement l'étrange difficulté qui, tout récemment, a forcé M. de Salvandy à quitter Madrid, sans avoir pu même présenter ses lettres de crédit; dans cette affaire, on sait avec quelle chaleur nos patriotes prennent parti pour *l'étranger.* Il y a là, pourtant, quelque chose qui touche de plus près à nos intérêts, à notre honneur, à l'avenir de notre puissance, à notre sécurité même, que la question d'Orient. L'alliance de l'Espagne nous importe un peu plus que celle du pascha d'Egypte. Cette question reviendra et ne tardera pas à être éclaircie. Il faut que l'on sache si c'est notre gouvernement, qui, par ses fautes, éloigne de nous la nation espagnole, ou s'il existe à Madrid un dessein formé de rompre la vieille alliance des deux pays, en rejetant sur nous le tort des outrages mêmes et des mauvais traitements qu'on nous fait subir.

Londres, 18 *Janvier.* — S. M. le Roi de Prusse est attendu en Angleterre pour le 21; il ne débarquera plus à Woolwich, ainsi qu'il avait été annoncé précédemment, mais à Greenwich, où une garde d'honneur, prise dans les troupes de la marine royale, s'est déjà rendue. Le Prince Albert, les ministres, l'amiral Sir Robert Stopford, le gouverneur de l'hôtel militaire de Greenwich et le corps diplomatique, doivent également se trouver au débarcadaire, afin de recevoir le souverain étranger, au moment où il mettra le pied sur le sol de l'Angleterre. Les invalides de Greenvich qui

ont servi sous les ordres de Nelson, de Collingwood et autres marins célèbres, et qui ont perdu un bras ou une jambe, formeront, à droite et à gauche, une haie au milieu de laquelle passeront S. M. le Roi de Prusse et sa suite. S. M. ne visitera point l'hôtel de Greenwich, mais se rendra directement au château de Windsor.

— Le 27, S. M. la Reine Victoria doit, pour fêter le Roi de Prusse, donner un grand bal auquel sera invitée toute la noblesse du Royaume-Uni.

— On lit dans le *Times* que le Prince de Galles recevra probablement le nom d'Albert-Edouard.

— Le journal le »*John-Bull*« prétend que la guerre avec la Chine ne pourra se terminer heureusement que si le gouvernement envoie 40,000 hommes de troupes de débarquement, et si, dans l'intérieur du pays, il réussit à soulever la population chinoise contre les Tartares, ses oppresseurs.

— Les nouvelles arrivées de New-Yorck par le paquebot à vapeur la *Colombia*, sont d'une nature très-alarmante. — L'exaspération générale, soulevée aux Etats-Unis par la question du droit de visite, fait tous les jours de nouveaux progrès, et il est à craindre que la guerre ne finisse par éclater entre les deux nations.

— Le *Globe* annonce que sir Robert Peel a été forcé de céder aux exigences de plusieurs membres du cabinet, et que la modification qu'il avait proposé de faire subir au bill des céréales, a tellement été modifiée elle même, qu'elle n'est plus reconnaissable, et qu'elle ne court nullement le risque de déplaire au duc de Buckingham et à M. Knatchbull, les deux plus chauds partisans du systême aujourd'hui en vigueur.

— Le gouvernement français continue de faire de grands achats de chevaux en Angleterre, car il a l'intention, assure-t-on, de réformer 15,000 chevaux de l'armée et de les remplacer par des bêtes de meilleure race.

Madrid, 11 *Janvier*. — Dans la nuit d'hier, un courrier a apporté à l'ambassade de France des dépêches adressées au chargé d'affaires français. Le lendemain, M. de Glücksberg s'est rendu chez le président du conseil, pour lui donner connaissance d'une note par laquelle le cabinet des Tuileries prévenait celui de Madrid que, vû les difficultés soulevées au sujet des lettres de créance de M. de Salvandy, il n'admettrait dorénavant aucun agent espagnol d'un rang plus élevé que celui de chargé d'affaires. Après la lecture de cette note, M. Gonzales promit au Duc de Glücksberg de lui envoyer une réponse pour être transmise à son gouvernement. Au moment où les dépêches en question ont été expédiées de Paris, on ne pouvait pas encore savoir que M. de Salvandy avait quitté Madrid, sans remettre ses lettres de crédit; mais, comme ces dépêches étaient adressées au chargé d'affaires de France, on voit que le cabinet français avait supposé que M. de Salvandy pouvait bien être déjà parti de Madrid, après y avoir laissé un des membres de l'ambassade; quoi qu'il en soit, il pourrait arriver que la France eût lieu de se repentir de n'avoir pas actuellement en Espagne, un représentant muni des pleins-pouvoirs nécessaires. L'ambassadeur de la Grande Bretagne semble, avec son habileté accoutumée, vouloir profiter de cette circonstance, pour tâcher d'obtenir enfin, moyennant un droit modéré, la libre importation dans la Péninsule des cotonnades anglaises. On assure qu'un certain nombre de députés, à la tête desquels se trouve Mr Mendizabal, sont déjà gagnés au parti de l'Angleterre, et qu'ils veulent présenter l'affaire aux Cortès, avant que la mésintelligence avec la France soit applanie.

Demain à midi et demi, dans la salle de la Redoute, concert du violiniste *Ernst*.

Grand-Théâtre. — Shakspeare w domu rodzinnym (Shakspeare en famille).

Hier, dans la soirée, — 6 dégrés de froid. — Ce matin, — 7.